

Cher Monsieur,

J'ay recu vostre du 14 & vous puis assurer
que j'ay ample matiere pour satisfaire a vostre esprit
en tout ce qui a esté fait en l'affaire du Th. pour veu
seulement que je seache ce que le Th. & le Griffier,
son second, ont escrit. Il me semble que vous ne me
debuvez refuser la communication des lettres que le Th.
a escrit a S. A. & que vous me pourriez bien confier
les lettres que le Griffier vous a escrit sur ce sujet.
Je cherche & recherche en mon esprit la raison qui
vous fait escrire que de mon costé je ne manque pas
de promptitude, mais qui fait se moderer & proceder
de part tout avec respect & gravité, comme n'ayant
autres but que de procurer le service du Maistre.

En d'autres occasions vous pourriez avoir remarqué
que mes infirmités, & j'en prends moi mesme a part, &
sans qu'il soit besoin que vous preniez la peine de
suivre mon proces. Mais en l'affaire de question, j'ay
eu avoir une trop de moderation, & s'il vous plaist, prenez
des connoissances de ce qui est dit, fait, & pris par
moi, vous entendrez que Messieurs de Beaumont & Paul,
lesquels seuls ont esté présents a l'assemblée du 11. & ont
avec le Th. me presenté de ces connoissances.

Si vous avez observé en mes lettres que je me suis escarté

de la raison & du respect que ma qualité doit a la loy & que la digne vous pour
l'usage de mon naturel & hors de tout desinvolition le loy & comme procédant d'un
bons sens & de l'affection que vous me portez. Je vous ay proposé mes conceptions pliniers de vray
Grand sur ce que les fautes de ces pens, bequelles je ne voy pas mal, & que l'examen comme
il faut & l'intérêt de l'Université & de l'Etat. Voilà mon seul but. Et pour conduire ces lettres sachant
que vous avez peu d'autres occupations je ne sçay pas en quel temps on peut avec ma honte & que
bon ne pourroit monster avoir mis fait contre la dignité de ces personnes, & de l'Université de ma charge.

Je prens encore la liberte d'adjoindre ce mot pour vous advertir que
 vous prenez garde de ne trop deffier a la force & repu-
 tation de vos gens & de ne pas leur donner presumption
 contre nous autres. Ce n'est pas mon fait particulier
 Je n'ai rien a dire mesme avec eux si ce n'est qu'ils en prennent
 l'occasion & la matiere hors de nos lettres de &
 lesquelles j'estime interceptes par leur artifice. Je les avois donnez
 mes mesmes au Coré Romano lequel ne me scait donner
 aucune raison valable de l'addresse de ces lettres.

Je parls avec M. Gosthals, j'edis, Triplandus, sur la
 vocation dudit Gosthals. Il estime comme font aussi de mesmes
 tous les autres qu'on le pourra faire commodement a l'occasion
 du depart de l'Inde. Mais il trouve comme chose excessi-
 ve que par anticipation le faire obliger
 d'adversus tua vocation. Par grand bien que fait
 la on l'ame il peut estre convaincu de reconnoistre
 l'edification qu'on doit attendre en esliu. Si vous
 l'avez ne vous permettez de le catéchiser ^{la doctrine} donner en la char-
 ge a M. de Moris. hain met hain.

On murmure que M. Gosthals esset un homme
 incertain pour Chaires & Lectures en la Cour
 de S. A. Je vous prie d'advertir M. Gosthals ou
 le faire advertir par M. de Moris. M. Triplandus me
 assure qu'il sçait de bonne part que cela est ainsi que
 M. Compagnon a 2 femmes. Je vous nomme mesme
 ailleurs.

Le Cac van Russon se vante d'avoir obtenu la
 grace de S. A. de pouvoir traiter avec M. Trip
 pour avoir la Recepte du Grand. C'est une des meilleures
 Receptes que S. A. puisse donner et qui maintient
 bien d'estre confere a quelq. homme de la Receptation

*Je vous prie de vous en garder
 de ne pas deffier a la force & repu-
 tation de vos gens & de ne pas leur
 donner presumption contre nous autres.
 Ce n'est pas mon fait particulier
 Je n'ai rien a dire mesme avec eux
 si ce n'est qu'ils en prennent l'oc-
 casion & la matiere hors de nos
 lettres de lesquelles j'estime interceptes
 par leur artifice. Je les avois donnez
 mes mesmes au Coré Romano lequel
 ne me scait donner aucune raison
 valable de l'addresse de ces lettres.
 Je parls avec M. Gosthals, j'edis,
 Triplandus, sur la vocation dudit
 Gosthals. Il estime comme font aussi
 de mesmes tous les autres qu'on le
 pourra faire commodement a l'oc-
 casion du depart de l'Inde. Mais il
 trouve comme chose excessive que
 par anticipation le faire obliger
 d'adversus tua vocation. Par grand
 bien que fait la on l'ame il peut
 estre convaincu de reconnoistre
 l'edification qu'on doit attendre
 en esliu. Si vous l'avez ne vous
 permettez de le catéchiser donner
 en la charge a M. de Moris. hain
 met hain. On murmure que M.
 Gosthals esset un homme incertain
 pour Chaires & Lectures en la
 Cour de S. A. Je vous prie d'advertir
 M. Gosthals ou le faire advertir
 par M. de Moris. M. Triplandus me
 assure qu'il sçait de bonne part
 que cela est ainsi que M. Compagnon
 a 2 femmes. Je vous nomme mesme
 ailleurs.*

la réponse sur leur bress, comme aussi ils attendent
de nous les vœux de nos Principes tantais illec. Les
brassiers de la drochess dont j'estime que S. A. n'a ont les
reconnoissances. Principis obstatum. Vous savez
comme est allé l'affaire de la réduction de Compagnies
la négociation de Denmark, le brouillage d'Angleterre
est à craindre que nos gens n'ont pris un mal de faire va
loir leur dressin. La paix a été rompue de moment
fait les Vénitiens lesquels ont fait la paix & confidit
leurs troupes & s'ont trouvés n'ont pas de
grande perspective voyant que les fureurs de Mahomet
sont venues en rendre barbares, & de nos jours au non
une cum illic à Barbaris domandi simus. Quand le
Pape Urbain VIII faisoit tirer tant de marais hors du
Parthou pour embellir l'Eglise de S. Pierre & en fut for
cé de se presser de canon. Les Romains disoient quod
non fecerunt Barbari sed Barbarum. L'in
motio pourroit à plus juste raison estre converti par
Marphorie & cetera. Quod non fecerunt Barbari
si faciunt Barbaria sed mania de tabula. J'avois
suivi chose par le message Dure de Grotius & vous

Je vous prie
de m'en dire

518. d'August 1645. à la Haye

Je suis
à la Haye
D. de Willem

Van myn poverheit men sterken avon mistant contra la dignite di Constantijn Huygens, Bouker & de ma chagge.

Mijn Heer
Mijn Heer van Zuylschem
Ridder Raad in de Staten
van Syn Hoogheit

Wilt Leven

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



[Handwritten signature or name, possibly 'Huygens', written vertically on the fragment.]